



cyberpresse.ca



Publié le 15 octobre 2009 à 05h05 | Mis à jour le 15 octobre 2009 à 05h05

POINT DE VUE

Réduire les émissions de carbone au moindre coût



Photothèque Le Soleil

Cette lettre d'opinion s'inspire d'une étude préparée par les auteurs intitulée «Un avenir vert au Québec: réduire les émissions de gaz à effet de serre au moindre coût», publiée par l'Institut C.D. Howe le 13 octobre 2009 et disponible à www.cdhowe.org.

Le ralentissement économique a provoqué une détérioration importante des finances publiques du Québec ainsi que des autres provinces canadiennes. Il a aussi mis en évidence la faible marge de manoeuvre budgétaire dont dispose l'État québécois. Ces dernières semaines, on apprendait que parmi les solutions envisageables à la lutte au déficit figure des hausses possibles de tarifs et de redevances gouvernementales, y compris ceux reliés à la protection de l'environnement.

Nous croyons qu'il est important de rappeler que, bien au-delà des impératifs budgétaires actuels des gouvernements, ajuster à la hausse le prix de l'électricité et le montant de la redevance déjà prélevée sur les émissions de carbone est non seulement indispensable sur le plan environnemental, mais constitue surtout la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Trois raisons principales

Premièrement, l'ère du développement de la production hydroélectrique à faible coût au Québec est terminée. Le projet hydroélectrique La Romaine a un coût estimé de 10¢/kWh. Le dernier appel d'offres de 2000MW d'énergie éolienne s'est soldé à un prix moyen de 10.3¢/kWh. Les coûts des nouveaux projets hydro-électriques sont au même niveau que ceux de l'énergie éolienne. Seule une hausse significative du prix de l'électricité au Québec pourra y rentabiliser de nouveaux investissements en énergie propre.

Deuxièmement, les prix de l'électricité au Québec sont parmi les plus bas au monde. Dans le secteur résidentiel, le prix à Toronto excède de 71% celui au Québec alors que les prix à Boston et New York sont supérieurs de 224% et de 250%. Les différences sont tout aussi importantes pour le secteur industriel. Les bas tarifs d'électricité ont favorisé au Québec une surconsommation d'énergie qui limite la capacité du Québec d'exporter de l'électricité propre.

Troisièmement, la disponibilité relative d'énergie primaire au Québec repose largement sur l'usage de l'électricité (36,2%) et du pétrole brut (49,5%). Ce n'est essentiellement que sur ces deux plans que le Québec peut réduire de manière réaliste sa consommation d'énergie et ainsi les émissions mondiales de GES. Une taxe bien conçue sur le carbone encouragerait la réduction de la consommation totale d'énergie ainsi que la substitution de sources d'énergie émettant davantage de GES par d'autres en émettant moins.

L'obstacle majeur du faible prix

Réduire efficacement les émissions de GES implique que la consommation des services de l'énergie reflète les coûts reliés à leur contribution aux risques environnementaux. Le faible prix de l'électricité au Québec constitue un obstacle majeur à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Diminuer de manière significative les subventions à la consommation domestique d'électricité permettrait au Québec d'exporter davantage d'électricité propre et ainsi mieux prendre part aux efforts planétaires de réduction de GES.

Nous proposons également d'augmenter le montant de la taxe sur le carbone du Québec (qui est actuellement fixé à trois dollars par tonne de CO₂) de trois dollars la tonne annuellement sur dix ans, pour atteindre un objectif de 30 \$ la tonne en 2018. Une approche plus agressive augmenterait la taxe à 30\$ par tonne en 2013, soit un an plus tard que la Colombie-Britannique. Le rapport Stern sur les effets des changements climatiques recommande une taxe sur le carbone de 90\$ la tonne. Une taxe sur le carbone d'environ trois dollars la tonne équivaut à une taxe sur l'essence d'environ un cent par litre.

Le coût environnemental des GES nécessite ainsi une augmentation allant de 10 cents à 30 cents le litre d'essence pour une taxe sur le carbone allant de 30\$ à 90\$ la tonne.

Mises en place conjointement, ces mesures favoriseraient une réduction de la consommation de produits émettant du carbone au Québec et faciliterait la participation du Québec à un système fédéral et nord-américain de plafonnement et d'échange. Cela aurait évidemment pour effet d'augmenter le coût de l'énergie pour tous. Les revenus accrus de l'État pourraient toutefois permettre la mise en place de politiques de redistribution allégeant l'impact de cette augmentation des prix de l'énergie sur les moins nantis, tout en fournissant à tous une incitation à participer à l'effort de réduction mondiale des émissions de GES.

Ce n'est pas parce que nous disposons au Québec de ressources énergétiques importantes qu'il est justifiable d'un point de vue environnemental de les gaspiller. Les possibilités de production d'énergie propre sont limitées et coûteuses dans le monde, que ce soit pour l'éolien, le solaire ou l'hydroélectricité. Toute surconsommation d'énergie propre réduit d'autant la capacité d'exporter cette énergie et de réduire la production coûteuse et dommageable d'énergie moins propre ailleurs.

Jean-Thomas Bernard (professeur d'économie et GREEN, Université Laval) et **Jean-Yves Duclos** (chercheur invité, Institut C.D. Howe et professeur d'économie, CIRPÉE et Université Laval)

© 2000-2009 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.